L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 16 JUIN 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UN parfait jardinier, muni des meilleures recommandations, désire trouver de l'emploi en ville ou à la campagne. S'adresser : Gérard, rue Toulouse, 7. 16jui—7f

DEMANDE d'emploi.—Une jeune fille Française désire être employée par une famille aisée en France. S'adresser à Mme Four, cafe, coin Ste-Anne et Dauphine. 13 juin—2 som

UN Louisianais désire causer le français et l'anglais deux heures par jour à la campagne en échange d'une pension. L'arrangement serait pour l'été. Ecrire à F. E. 4, bureau de l'Abeille. 23mai

DEMANDES.

ON demande.—Un bon forgeron. S'adresser 476 rue Levée, Carrollton. Lne. 16juin—1f

A VENDRE.

UN coquin à vendre ou à louer. S'adresser, 173 rue Bourbon. 16juin—1f

A VENDRE.—Une grocerie pour cause de départ, au coin des rues Remparts et Bagatelle. 16 juin—16,23

A VENDRE.—Un petit cottage 365 rue Robertson près de Colombus, lot 22x72. Prix 2000 ; 5 ans crédit ; 8 p. cent. Prix 2000 ; 5 ans crédit ; 8 p. cent. Pas de cesser 16 rue Natchez. 16 juin—1 f.

A VENDRE.—2 belles et jeunes jumentes par B. Pierre, aux Fair Grounds, Gentilly Road, porte members' entrance. 16juin—1f

PAR LE CONSTABLE.

Julia Kiernan vs. George Eickhoff et al.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No. 12,257.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Levillebvrey, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'encan au fait de mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans la Second District de cette ville le MERCREDI, 26me jour de juin 1889, à 11 heures a. m., la propriété décrite ci-après, à savoir :

Un lot de meubles de maison d'après inventaire enlisant en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. F. MUTTER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
15juin—15 19 26

John T. Michel vs. C. H. W. Copeland.

QUATRIEME COUR DE CITÉ de la Nlle Orléans.—No 10,468.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable R. H. Marr, Jr., juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'encan, au fait de la maison de cour, No 1036 rue Magazine, près Général Taylor, le MARDI, 18 juin 1889, à midi, de la propriété suivante, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêts du défendant en cette affaire. C. H. W. Copeland, dans la procès maintenant pendant devant la Cour Civile de District de cette paroisse. Division B, No 24,804, de C. H. W. Copeland vs. Wm. Brand et autres.

Conditions—Comptant sur les lieux.

R. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
8 juin—8 12 18

John Clark vs Joseph M. Weber.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—No 11 011—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas. H. Levillebvrey, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Common, dans la première District de cette ville, le SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le quatrième district de cette ville, borné par les rues Laurel et Jackson, mesurant 55 pieds 6 pouces de face à la rue Jackson, sur 100 pieds de profondeur et en face à la rue Troisième, étant le lot entier désigné comme lot 19, moins 29 pieds 8 pouces pris le côté du lot, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, acquis par Jos. H. Weber de la Hibernia Insurance Company, d'après un acte passé devant Wm. J. Carroll, notaire, le 3 décembre, 1883. C. O. B. 118, folio 355.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

R. F. MICHEL,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
20 mai—29juin 5 12 19 26 29

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Frank Lemonnette.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 27,244 — Division C.—Attendu que Mme Agnès Lasancette a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Lemonnette, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 juin—14 19 23

Succession de Michael Monahan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,234—Division D.—Attendu que Mary E. Monahan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael Monahan, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS.

14 juin—14 19 23

Succession de Miss Catherine Robertson, veuve de John Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 26,487.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par l'Hetzen Hall, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

11juin—11 15 26

Succession de Samuel Bowry et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,831—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Dan A. Rose, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

13 juin—13 18 22

Succession de François Vallette.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,984—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frank Vallette, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

11 juin—11,15,26

Succession de John O'Meara.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 27,195—Division E.—Attendu que Jeremiah O'Meara, présente une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John O'Meara, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Frank Vallette, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

11 juin—11,15,26

Succession de John Rocks.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 27,195.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John Rocks, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

12juin—12 18 21

Succession de D. T. Benjamin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 27,140—Division C.—Attendu que David V. Benjamin, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu D. T. Benjamin, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

9juin—9,14,18

Succession de Joseph Yates.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 24,989 — Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par William A. Dowry, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

11juin—11 15 26

Succession de E. S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 937—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Dan A. Rose, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

13juin—13 18 22

Succession de Mme Catherine Robertson.

A tous ceux que cela peut concerner :

Attendu que Samuel O'Meara, présente une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John O'Meara, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, sur d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Hetzen Hall, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

12juin—12 18 21

Succession de Mme Catherine Robertson.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 26,487.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Hetzen Hall, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

11juin—11 15 26

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Nous remercions par les Lecteurs, les journaux présidant à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous jugeons le fac-simile de nos signatures.

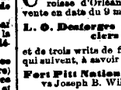

MESDAMES ET MESSIEURS

Je vous invite instamment et cordialement à venir essayer de l'excellence du NEW HOME avant d'acheter une machine à coudre. Le

New Home

Est positivement la meilleure.

Il surpasse toutes les autres machines.

Croyez-moi et venez l'examiner.

GUSTAV SEEGER,
170 rue du Canal.

N. B.—Depuis le 10 juin 1888, il a été introduit dans la construction du NEW HOME de très grands et de très utiles perfectionnements.

Le HOME est fait d'acier, et, quoique la construction en soit plus coûteuse,

Se vend à meilleur marché qu'aucune autre machine.

12 mai—2mois

TIRAGE SEMESTRIEL

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 18 JUIN 1889

$600 GROS LOT.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grandes tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

100,000 Billets à $40 ; Demi, $20 ; Quart de Billet, $10 ; Huitième de Billet, $5 ; Vingtième de Billet, $2 ; Quarantième de Billet, $1 00.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de ...	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de ...	200,000	200,000
1 Lot de ...	100,000	100,000
1 Lot de ...	50,000	50,000
2 Lot de ...	20,000	40,000
5 Lots de ...	10,000	50,000
10 Lots de ...	5,000	50,000
25 Lots de ...	2,000	50,000
100 Lots de ...	1,000	100,000
200 Lots de ...	500	100,000
500 Lots de ...	400	200,000

PRIX D'APPROXIMATION :

100 Lots de $1,000, soit	$100,000
100 Lots de ... $800	80,000
100 Lots de : $400	40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200, soit	$199,800
999 Lots de $200	199,800
2,144 Lots se montant à	$659,600

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Les mandats de poste doivent être faits à l'ordre du Signataire ci-dessus. On s'assure un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse ci-dessus.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres enlisées. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Nous payons les frais sur l'argent

Envoyé à nous par l'Express sur des montants de $5 ou au-dessus

Adresser vos lettres enregistrées à

La New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Remarquez-vous que les seuls vrais Billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, émis en vertu de la Charte d'Etat, sont vendus par les Tribunaux les plus élevés comme agents invariablement par le M. A. DAUPHIN, Président, endossés par les GÉNÉRAUX BEAUREGARD et EARLY, surveillants des tirages, et garantis par les Banques Nationales de la Ville-Orléans, en ce qui concerne le paiement des lots. NULS AUTRES NE SONT AUTHENTIQUES.

Tous les soi-disant "Suppléments", "Original Little Louisiana" ou autres imitations avec l'usage illégal du nom de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, par des personnes inconnues, sous des noms fictifs, constituant autant de tentatives destinées à tromper le public par de faux prétextes, ou entreprises frauduleuses n'offrant absolument aucune garantie.

Remarquez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage ? Tout billet offert au moins à un prix inférieur est contrefait ou pas du tout.

$600 Bleeding Heart Lottery Co. Limited.

Remarquez-vous que le Prix de chaque Billet est imprimé sur chaque billet ? Tous les billets sans prix imprimé sont contrefaits ou pas du tout.

$600 Bleeding Heart Lottery Co. Limited.

Remarquez-vous que le Prix de chaque Billet est imprimé sur chaque billet ? Tous les billets sans prix imprimé sont contrefaits ou pas du tout.

$600 Bleeding Heart Lottery Co. Limited.

Remarquez-vous que le Prix de chaque Billet est imprimé sur chaque billet ? Tous les billets sans prix imprimé sont contrefaits ou pas du tout.

$600 Bleeding Heart Lottery Co. Limited.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans,

d'un remorqueur de premier ordre, connu comme le E. A. Burke,

et deux barges de premier ordre, connues comme "Maude McLain" et "Keystone", ensemble avec les agrès, apparelils, meubles, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un ordre de vente en date du 9 mars 1889, dans l'affaire de

L. O. Destorges & Co vs. leurs créanciers No 26,390,

et de trois writs de fieri facias dans les affaires qui suivent, à savoir :

Fort Pitt National Bank of Pittsburgh vs Joseph B. Williams.—No 26,214.

Fort Pitt National Bank of Pittsburgh vs Joseph B. Williams.—No 26,215.

Mechanics' National Bank of Pittsburgh vs Joseph B. Williams.—No 26,216.

Et aussi en vertu d'un ordre de cour dans l'affaire de

Fort Pitt National Bank of Pittsburgh vs Joseph B. Williams :—No 26,214.

en date du 17 mai 1889, le tout à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Common, le SAMEDI, 29 juin 1889, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, droits, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, et signé par le No Six du carré d'iles No Sept, borné par les rues Colombus Kerlerec, Claiborne et Robertson, mesurant 50 pieds de front sur 100 pieds de profondeur, le tout conformément à un plan de Jos. Jas. Duplantier, en date du 2 juillet 1849, déposé en l'étude de Cyprien C. Ladréyère, ancien notaire de cette ville ; lequel terrain est orné d'une jolie maison, cinquante pieds de façade rue Colombus, sur cent cinquante-sept pieds de profondeur et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27mai—27—juin3 10 17 24 29

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Alice J. Ford vs J. A. Mallon, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26 578—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédérai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans la premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 juin 1889 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée et Tchoupitoulas, Chippewa, Toulouse, et Amelie, et signé du numéro neuf et mesurant trente-trois pieds un pouce de face à la rue Tchoupitoulas ou Levée, sur une profondeur sur la ligne la plus proche l'avenue de la Louisiane de quatre vingt dix huit pieds six pouces, et sur la ligne la plus éloignée de la rue Toulouse, de quatre vingt dix huit pieds, mesurant aussi trente deux pieds de largeur dans le fond, étant la même propriété acquise par Mme Alice J. Ford, de Jacques Courtadis, par un acte authentique perdevant Q. Drouet, notaire, le 2 mai 1885, enregistré au bureau de transfert, livre 123, folio 223.

2° La moitié d'un certain lot de terre dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite. Lequel lot de terre est désigné par le numéro 8 et la dite moitié ou dit lot No 8 est la plus proche de la rue de la Louisiane. La dite moitié du lot No 8 mesure seize pieds et six pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de quatre vingt neuf pieds six pouces et trois lignes. Etant la même propriété acquise par le dit James A. Mallon, conformément à un acte passé devant Jules H. Spencer, notaire, en date du 6 août 1885, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 121 folio 705.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10 17 24—1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une magnifique maison de résidence, portant No 116 de la rue Columbus, avec grands terrains, etc., dans le Troisième District.

Eureka Homestead Society vs. Jules V. Charpentier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 26,418—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'iles borné par les rues Domaine, Villiers St Philippe et Robertson, désigné par le No 3 sur un plan dressé par Jos. Jas. Duplantier, en date du 2 juillet 1846 et déposé à l'étude de Charles Desdunes, ancien notaire, le dit lot mesure 34 pieds huit pouces de front sur plus ou moins de face à la rue Domaine, sur une profondeur de quatre-vingt-douze pieds six pouces, et trois lignes plus ou moins entre lignes parallèles. La dite propriété en communauté a été achetée par Mme Sophie Fragner de Jacques Courtadis, par devant Amédée Ducatel, notaire, le 6 mars 1873 et enregistré au Bureau des transferts livre 90, folio 664.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10, 17, 24—1, 8 15 juillet.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme P. Lebiane vs. Mme N. N. Gonzales et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,103—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Quinze cents dollars ($1500) de rente viagère, payable de mois en mois, sur le dit ordre de l'acquéreur portant sept pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garantie par les dit vendeur, par hypothèque spéciale ; l'acquéreur devant assurer la propriété pour le montant du crédit et transférer la police au profit du vendeur. Acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et la vente sans estimation, cinq pour cent hypothécaire et autres taxes de ville et d'état de 18-8 sur ladite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, No 23,604.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 mai—27—3 10 17 24 29 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Yguve Evelina Marbé vs Veuve Mary Ann Fisk.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 26,438—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 6 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain morceau de terre ou portion avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îles désigné par le numéro 3 sur un plan fait par Tourné, en date du 15 mars 1864, mesurant trente pieds de front sur le Canal Broad, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, entre lignes parallèles.

Deux terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Canal, Broad, Dorgenois et Rocheblave, mesurant 27 pieds 8 pouces de face à la rue du Canal, sur une profondeur de 159 pieds huit pouces et 42 lignes entre lignes parallèles et désigné comme lot No 9 de l'îlet No 7, sur un plan de A. D'Hémécourt, voyer en date du 16 juillet 1853.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt de 7 pour cent à partir de la date jusqu'au paiement final, et les paiements des dits billets seront garantis par hypothèque et privilèges du vendeur sur la propriété avec toutes les clauses usuelles de garantie. Le prix est comptant lorsque l'acquéreur aura payé ses acquéreurs.

Actes de vente, perdevant G. C. Préot, notaire.

18 mai—18 25—1er 8 15 22 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un terrain de valeur rue du Canal.

Succession de W. H. Holmes.

No 15,530.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur.—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 mai 1889 il sera vendu, à l'encan :

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îles numéroté 41 pieds 1 pouce de façade rue St-Charles sur une profondeur de 62 pieds 11 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles. Le dit terrain est désigné par la lettre "B" sur un plan annexé à l'acte au l'étude d'Amédée Ducatel, en date du 15 février 1886. Les améliorations comprennent une maison de résidence double en briques à deux étages Nos 223 et 225 rue St-Charles admirablement située pour résidence ou comme placement d'argent, demandant le tiers du prix comptant, le reste payable par mois, et pouvant toujours se louer à de bons locataires. La propriété est à proximité de marchés, d'églises et lieux d'amusements, et à 10 minutes de marche de la rue du Canal.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et éligibles en 1889 en sus du prix d'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur perdevant Jules Simon, notaire.

Mise à prix ... Dix pour cent du prix sera exigé au moment de l'adjudication.

15 juin—1o,22,29—juil 6,13,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Très beau site

Pour une résidence ou une manufacture, près du fleuve Mississipi.

Succession de J. M. Lapeyrolerie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

No 24,420—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 22 juin 1889, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 mai 1889, et avec le consentement des parties intéressées, il sera vendu à l'encan—

1° Deux lots de terre avec les bâtisses, qui s'y trouvent, dans le deuxième district, lot borné par les rues Tchoupitoulas ou Levée, avenue Louisiana, Chippewa et Toledano, désignés comme lots 17 et 18 sur un plan fait par Jos. Jas. Duplantier, en date du 14 février 1845, et mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Chippewa sur 120 pieds de profondeur.

2° Deux lots de terre, avec les bâtisses, etc. qui s'y trouvent, dans le même district que ceux ci-dessus, et signés du numéro 2 et 3 du plan de Jos. Jas. Duplantier, en date du 14 février 1845, et mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Chippewa sur 120 pieds de profondeur.

Ensemble avec vingt-quatre actions du fondateur de la Société de Bienfaisance des Citoyens de la Louisiane appartenant à la propriété.

Saisis dans la saisie réelle.

Conditions—Un tiers en somme suffisante pour payer le réclamant et de la demanderesse ; savoir : la somme de cent deux dollars mentant au stock qui n'a pas été versé par Q. O. Fouré et à partir du 1er décembre 1884, et de plus la somme de cinq cent quarante-quatre, montant de la réclamation de Delphine Lebiane, plus le numéro neuf et mesurant trente-trois pieds un pouce de face à la rue Tchoupitoulas ou Levée, sur une profondeur sur la ligne la plus proche l'avenue de la Louisiane de quatre vingt dix huit pieds six pouces, et sur la ligne la plus éloignée de la rue Toulouse, de quatre vingt dix huit pieds, mesurant aussi trente deux pieds de largeur dans le fond, étant la même propriété acquise par la dite Delphine Lebiane de Jacques Courtadis, par un acte authentique perdevant Q. Drouet, notaire, le 2 mai 1885, enregistré au bureau de transfert, livre 123, folio 223.

2° La moitié d'un certain lot de terre dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite. Lequel lot de terre est désigné par le numéro 8 et la dite moitié ou dit lot No 8 est la plus proche de la rue de la Louisiane. La dite moitié du lot No 8 mesure seize pieds et six pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de quatre vingt neuf pieds six pouces et trois lignes. Etant la même propriété acquise par le dit James A. Mallon, conformément à un acte passé devant Jules H. Spencer, notaire, en date du 6 août 1885, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 121 folio 705.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10 17 24—1 8 15 juil

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Mule, wagons, vache, comptes ouverts, bons, etc.

Heinrich W. Kolmeyer vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 26,044.—En vertu d'un ordre de vente daté du 11 juin 1889 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 25 juin 1889, à 10 heures et demie a. m., de la propriété ci-après décrite, savoir :

Au local, coin de l'avenue Lafayette et de la rue Claiborne :

1° Une mule, deux wagons, une charrette, une vache, un lot de harnais, un lot de (Soap stock), à peu près 300 barils vides et autres objets mobiliers, conformément à un inventaire.

2° Un lot de comptes à recevoir, suivant une liste déposée à mon bureau.

3° Un bon autrichien (de 100 florins).

Saisis dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans et syndic dans l'affaire ci-dessus.
12 juin—12, 15 20 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs J. A. Lanewville.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 26,820—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de terre, avec les bâtisses, etc. qui s'y trouvent, dans le même district que ceux ci-dessus décrits dans le fond. Ces deux lots sont désignés par les Nos 20 et 21 sur le plan ci-dessus cité. Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain, situé dans le faubourg Washington, mesurant environ trente pieds de front sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, entre lignes parallèles. Le dit terrain est borné par les rues Jackson, Liberté, Jourdan et Dauphine, avec une partie de quatre lots de terre désignés par les Nos Up à Quatre inclus. L'intervalle entre propriétés particulières contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire seront assignées et que Jno. D. Grace, Esq., avocat, soient nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 14 juin 1889.

(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme :

H. MOLAISON, Député Greffier.

15juin—4f au 18 juil

M. Damiens vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 26,182—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Clarence O. Wilcox, comme syndic et syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 juin—14 19 23

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Wm Voges vs ses créanciers.—No 27,024. Division B.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire William Voges soit et est par le présent homologuée par la cour et que notice de cette cession soit donnée à tous ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée par devant le Greffier de cette Cour, son bureau No 164 rue Common en cette ville, le samedi, 22me jour de juin 1889, à 11 heures a. m., à l'effet de procéder à l'examen du dit débiteur, et contre la décharge du dit William Voges, et aussi pour voter et déterminer sur toutes autres matières qui peuvent se présenter au sujet de ses dettes et de ses biens du dit pétitionnaire contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendus et que George Preot, Esquire avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents d